

**AVENANT AU CONTRAT⁽²⁾
PRECISANT LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT
A LA SC PIERRE IMPACT / FR0014009XS9**

Nom du Souscripteur^{(1) (2)} : _____ Prénom(s)⁽¹⁾⁽²⁾ : _____

Nom du Co-Souscripteur⁽¹⁾⁽²⁾ : _____ Prénom(s)⁽¹⁾⁽²⁾ : _____

Nom du Contrat ⁽¹⁾⁽²⁾ : _____

Numéro de Contrat (sauf en cas de souscription) ⁽¹⁾⁽²⁾ : _____

Ci-après dénommé « Contrat ». ⁽²⁾

Dans le cadre de son(leur) Contrat⁽²⁾, le(s) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ a(ont) la possibilité d'investir sur le support en Unités de Compte constitué de parts de la SC PIERRE IMPACT (ci-après dénommé le « Support »), initié et géré par la société de gestion BNP PARIBAS REIM FRANCE (ci-après la « Société de gestion »), selon les conditions décrites ci-après, dans le présent document.

1. CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT

Avant d'investir sur le Support, je (nous) me (nous) suis (sont) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) intermédiaire, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents, et notamment les situations pouvant entraîner une perte partielle ou totale du capital investi. Le Support est une Société (SC) à capital variable venant en qualité d'unité de compte du Contrat.

- En précision de l'article Datas de valeur : la SC PIERRE IMPACT est valorisée sur une base hebdomadaire au vendredi, sur la base de la dernière publication officielle connue.
- En précision de l'article Unités de compte: la valeur de souscription des parts de la SC PIERRE IMPACT dans le cadre du présent contrat⁽²⁾ sera égale à la valeur liquidative du support pendant la **période de l'offre promotionnelle (applicable jusqu'au 30 décembre 2022)** puis égale à la valeur liquidative majorée de 2 % maximum de frais d'entrée.
- L'assureur se réserve le droit de mettre fin à la période de l'offre promotionnelle d'une manière anticipée avant le 30 décembre 2022, en cas d'épuisement de l'enveloppe dédiée à cette offre.
- L'investissement sur le Support sera réalisé sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de Spirica.
- L'investissement sur ce type de support doit représenter au maximum 30% de la valeur atteinte sur le Contrat⁽²⁾ après opération et net des sommes rachetées au sein du Contrat⁽²⁾.
- Le Support n'est pas éligible aux versements libres programmés, ni aux options d'arbitrages programmés (telles que sécurisation des plus-values, limitation des moins-values, investissement progressif, rééquilibrage automatique). Le support ne peut être sélectionné que dans le cadre de la Gestion Libre.
- **Par dérogation aux Conditions Générales, pendant la période de l'offre promotionnelle (applicable jusqu'au 30 décembre 2022) mon (notre) versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition que j'(nous) ai(avons) indiquée sur mon(notre) bulletin de souscription⁽²⁾.**
- **Dans le cas où ce support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur ce support pourront être refusées par l'Assureur.**
- **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

2. DECLARATIONS DU (DES) CO-)SOUSCRIPTEUR(S)⁽²⁾

Avant d'investir sur le Support, je(nous) me(nous) suis(sont) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) conseiller, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents et notamment le risque de perte partielle ou totale du capital investi.

Je(Nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance :

- Du présent document.
- Du Document d'Informations Clés (DIC).

Je(Nous) peux(pouvons) consulter la documentation de la SC PIERRE IMPACT sur demande directement auprès de mon (notre) courtier

Je(Nous) déclare(ons) avoir été clairement informé(s) qu'en investissant sur des unités de compte, je(nous) prenais(ions) à ma(notre) charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'(nous) ai(avons) souscrites.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Fait à : _____, le : _____

Signature(s) du (des) (Co-) Souscripteur(s)⁽²⁾ précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

⁽¹⁾ Ces données sont obligatoires, à défaut votre demande ne sera pas prise en compte.

⁽²⁾ Les termes « contrat », « souscription », « souscripteur » et « co-souscripteur » sont également employés dans le présent document pour une adhésion souscrite dans le cadre d'un contrat collectif.

